



Prorogation sans coûts supplémentaires  
de la subvention préparatoire  
pour la  
République de Guinée équatoriale  
**Adoptée par courriel le 16 juin 2018**

**EB.2018.06**

Considérant le temps requis pour la formulation définitive du cadre national d'investissement et la date actuelle d'achèvement du programme, le Conseil d'administration convient d'une prorogation sans coûts supplémentaires de la subvention préparatoire jusqu'au 31 décembre 2018.